

GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

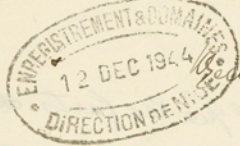
Secrétariat Général

Le V. P. du Conseil d'Etat

Paris, le 4 Décembre 1944
53 Bis St Michel V^e

Monsieur le Directeur
des Domaines à

Nice



Monsieur le Directeur,

L'Administration
des Domaines qui était requête
de mes biens, à la suite de
l'incendie que j'ai apporté au
Général de Gaulle — de
depuis mon retour en France,
commence à me restituer les
meubles m'appartenant qui
se trouvent à Paris.

Mais, ne pouvant

Me déplacer, je voudrais savoir ce
qui est advenu de ma maisonnette
d'Antibes, appelée "Ma Cottage"
et située sur le Boulevard du Front de
Mer.

On m'a dit 1° que les faits de
guerre ne l'avaient pas atteinte;
2° qu'elle était sous requête de
votre administration; 3° qu'elle était
louée.

Je serais heureux que vous vouliez
m'indiquer quand la requête sera levée,
à qui, pour quelle durée et pour quel
prix, la location a été faite; qu'enfin
pourra, en votre nom, procéder à un
examen des lieux, inventaire, remise
des clés et des comptes, etc etc.

En attendant de recevoir votre
réponse, je vous prie, Monsieur le Directeur,
de recevoir mes très cordiales salutations
René Cassin